

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

86.009
Objet

LOCATION-VENTE DES
MAISONS DU LOTISSEMENT
"LA RATOIRE" - CESSION DES
IMMEUBLES

DATE DE CONVOCATION

20 Janvier 1986

DATE D'AFFICHAGE

20 Janvier 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 31

Feuille :

Colonne :

Abstention :

Unanimité

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le vingt sept Janvier à 18 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. De LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOSTY -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Meses LAFAYE - BUCHEL. Adjointes
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - M. BIROLLEAU -
M. CANDAU - Meses CENAC - de GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN
MM. LACOTTE - LE GUEFF - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC -
ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD Guy par M. FABER - LAPERCHE Jackie par
M. MONNARD - REVOLAT Pascal par M. MARCONI - THOMAS Georges par
M. CANDAU

Absents : MM. COUNIL - GEOFFROY

M. BUSSEREAU Dominique a été élu Secrétaire.

Par contrats du 18 Mars 1965, selon délibération du Conseil
Municipal du 10 Février 1965 visée par Monsieur le Sous-Préfet de
ROCHEFORT le 18 Février 1965, et enregistrés à ROYAN le 2 Avril 1965,
la Ville de ROYAN a cédé en location-vente à différentes personnes
les maisons du lotissement "la Ratoire". Ces contrats d'une durée
de 20 ans stipulaient notamment en leur Article 2 :

"Il est expressement convenu que la Ville demeurera proprié-
taire dudit immeuble, jusqu'à complet paiement des annuités du
capital, la transmission de propriété étant indiscutablement
subordonnée à la réalisation de cette condition suprême".

Toutes ces personnes s'étant maintenant entièrement libérées
des sommes dues envers la Commune, la transmission de propriété
peut être réalisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le certificat en date du 6 Mars 1985 délivré par
Monsieur le Receveur Principal Municipal, attestant que toutes les
sommes dues à la Commune ont bien été encaissées

REQU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE
30 JAN. 1986
APPLICATION LOI N° 92213
du 2-3-1982

.../...

DECIDE

- de transférer aux titulaires des contrats de location-vente ou à leurs ayants-droits la propriété des immeubles désignés ci-dessus appartenant encore à la Ville de ROYAN, dans le lotissement communal "La Ratoire", savoir :
 - Lot. N° 2 : cadastré section AR N° 199, pour une superficie de 416 m² à Monsieur et Madame ISSAI
 - Lot. N° 3 : cadastré section AR N° 200, pour une superficie de 453 m² à Madame CASSY, veuve RAVET
 - Lot. N° 4 : cadastré section 15 N° 201, pour une superficie de 390 m² à Monsieur ROBERT, veuf de Madame LAGARDE
 - Lot. N° 5 : cadastré section AR N° 202, pour une superficie de 426 m² à Monsieur BOUYER
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier-Adjoint par délégation à signer les actes administratifs à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Pour Le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint,



J.P. Faber
J.P. FABER